

CONDITIONS GENERALES D'ACHAT

Conductix-Wampfler France SAS (Version 12/2009)

1- Objet

Les présentes Conditions Générales d'Achat ont pour objet de définir les termes et conditions selon lesquels DELACHAUX Division Conductix (ci-après dénommé l' "Acheteur") achète au Fournisseur des biens et/ou des services (ci-après dénommés les "Produits") après acceptation par le Fournisseur de la commande de l'Acheteur (ci-après dénommée la "Commande"). Les présentes conditions générales prévaudront sur tout autre document émanant du Fournisseur.

2- Commande - Accusé de réception – Modification

Le Fournisseur s'engage à adresser à l'Acheteur dans un délai de soixante douze heures (72h) à compter de l'envoi de la commande, un accusé de réception confirmant l'acceptation des conditions de prix, délais et spécifications techniques indiqués sur la commande. L'absence d'accusé de réception dans le délai ci-dessus indiqué vaut acceptation tacite de la commande. Toute modification de commande ne pourra engager l'Acheteur que si celui-ci la confirme et la formalise par un avenant à la commande. L'Acheteur pourra à tout moment effectuer toutes les visites de contrôle qu'il jugerait nécessaires dans les locaux de réalisation des biens et/ou services pendant les heures normales de travail afin de s'assurer de la bonne exécution de ses obligations contractuelles par le Fournisseur.

3- Conditionnement - Livraison – Réception

Sauf disposition particulière, les coûts relatifs à l'emballage restent à la charge du Fournisseur. L'emballage devra être adéquat et suffisant, recyclable et réutilisable pour assurer une bonne protection des Produits contre tout risque d'endommagement pendant le transport et le stockage et permettre une manutention rationnelle et sûre. Les Produits voyagent aux risques et périls du Fournisseur, le transfert de propriété s'effectuant dès la livraison des Produits tandis que le transfert du risque ne s'effectue qu'au moment de la réception définitive et acceptation sans réserve par l'Acheteur. Le lieu de livraison est expressément indiqué sur la commande. A défaut celui-ci est l'adresse de l'Acheteur. Les livraisons partielles comme les livraisons anticipées ne sont pas acceptées par l'Acheteur sauf accord préalable entre les Parties. Dans ce cas, les frais de transport sont à la charge du Fournisseur. Sauf acceptation préalable de l'Acheteur, les quantités de Produits livrées en excédent ne seront pas réceptionnées et pourront être retournées au Fournisseur à ses frais ou mis à disposition pour enlèvement. Toute livraison doit être accompagnée d'un bordereau de livraison et des documents requis à la Commande. Ce bordereau doit indiquer le numéro de commande, les références du Produit (codification et désignation de l'Acheteur), la quantité livrée par Produit. La signature du bon de transport ne vaut pas acceptation définitive du produit par l'Acheteur. La réception définitive a lieu lors du contrôle de conformité et de qualité ou du montage sur les Produits.

4- Non-conformité

Les biens et/ou services livrés devront être conformes aux échantillons initiaux acceptés, aux spécifications techniques, calibres, plans, contrats ou autres remis par l'Acheteur pour l'exécution de la Commande. Les biens et/ou services qui ne satisfont pas à toutes les exigences précédentes seront considérés par l'Acheteur non-conformes. Il appartiendra au Fournisseur de remédier à la non-conformité sans délai par remplacement du Produit ou mise en conformité du Produit aux mêmes conditions préalablement acceptées. Tous les frais liés et consécutifs à la non-conformité seront à la charge du Fournisseur, y compris les opérations de tri, démontage/remontage et retouche effectués, arrêt de production de l'Acheteur ou des tiers. En outre l'ouverture d'un dossier de non-conformité par l'Acheteur sera facturée d'une somme forfaitaire de 180 €HT. L'Acheteur pourra choisir de remédier lui-même à la non-conformité et/ou confier à une entreprise tierce de son choix le soin d'y remédier, aux frais du Fournisseur qui sera informé par lettre recommandée. En cas de non conformités récurrentes, l'Acheteur pourra mettre fin à la commande, immédiatement, en totalité, ou en partie sans indemnité à sa charge, par simple lettre recommandée. Les pièces déclarées non conformes seront mises à disposition du Fournisseur pour enlèvement au service Réception de l'Acheteur et conservées pendant une durée d'un mois. Au-delà, l'Acheteur se réserve le droit de les détruire sans autre avis et facturer les frais de destruction s'il y a lieu. Concernant les câbles, sauf accord préalable de l'Acheteur, la tolérance sur la longueur est moins zéro (-0) plus trois pourcent (+3%) et considérant que seule la longueur commandée sera réglée.

5- Retard de livraison - Pénalités de retard

Les délais de livraisons indiqués dans la Commande sont impératifs rendus au lieu de livraison et comprennent la date de la livraison effective. Toute livraison effectuée postérieurement au délai fixé ouvrira, sans mise en demeure préalable, droit à des pénalités de retard dont le montant est égal, par jour de retard, à un pour cent (1%) du prix hors taxe des Produits prévu dans la Commande sans que le cumul ne puisse excéder vingt pour cent (20%) de la valeur totale hors taxe de la commande.

6- Facture — Paiement

La facture devra nous être adressée en triple exemplaire. Elle rappellera impérativement le numéro de la commande et du bon de livraison. Les factures sont payées par LCR à échéance de quarante cinq (45) jours fin de mois ou soixante (60) jours à compter de la date d'émission de la facture.

Dans tous les cas, le mode de règlement et la date calendaire de l'échéance devront figurer obligatoirement sur toutes les factures. En cas d'omission de ces informations, les factures seront réglées spontanément par l'Acheteur soixante (60) jours à compter de la date d'émission de la facture et ce sans notification de l'Acheteur au Fournisseur. Toutes factures nous parvenant après le 5 du mois suivant la date de livraison convenue avec le Fournisseur sera reportée valeur du mois suivant. Le paiement des factures ne vaut pas renonciation par l'Acheteur à toute contestation ou action pour non conformité des Produits livrés.

7 - Juridiction

Les présentes conditions sont soumises au droit français. Tout litige relatif à l'exécution et/ou l'interprétation des présentes conditions sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Bourg en Bresse.